



## Nicolas Liauthey, menacé de licenciement pour un accident de la route

Début Juillet, Nicolas, militant CGT, a eu un accident de la route avec un véhicule de l'établissement. Pas de blessé (sauf lui avec l'air bag) et de la tôle froissée.

Oh surprise, le 20 aout il fut convoqué dans un premier temps pour mise à pied conservatoire a effet immédiat puis à nouveau convoqué à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement le 27 aout.

Lors de cet entretien la direction a avancé comme argument principal que des faits récurrent **l'amenait à penser** que Nicolas était dangereux avec une conduite inadaptée avec les véhicules...

La direction évoqua alors 2 autres accrochages, l'un en 2015 où Nicolas a frotté le bord d'une camionnette très longue sur un portail très peu large puis en 2017 où Nicolas circulait dans un village et s'est fait heurté sur son côté gauche par un autre véhicule sortant d'un stop.

Pendant l'entretien l'ensemble des arguments amenés par la Direction ont été démantelés les uns après les autres et la direction a même confirmé que Nicolas ne pouvait pas être considéré comme dangereux dans le cas des deux premiers accrochages. Pire encore devant le fait accompli, d'un manque de preuve et d'argument, la direction finira par dire que c'est de la présomption.

Nous connaissons la présomption d'innocence mais la présomption de culpabilité celle-là !!!

BREF, la direction reproche à Nicolas, sans plus aucun argument et sans preuve, de mettre en danger les enfants qu'il transporte par une conduite inadaptée et veut le licencier pour faute grave.

### **Les conséquences des ordonnances MACRON**

(Plafonnement des indemnités de licenciement en cas de licenciement abusif)

Si l'UGECAM allait jusqu'au bout et licencierait Nicolas, même si le licenciement était considéré comme abusif par le Conseil des Prud'hommes, l'employeur sait déjà aujourd'hui combien cela lui coûterait et pourrait dès à présent provisionner cette somme ! MAGNIFIQUE non ?

Tout ceci est inacceptable, la CGT appelle à un rassemblement **le 11 septembre à partir de 11h devant l'IME de Chaumont Brottes** ou une demande de rencontre sera faite et **le 14 septembre à 11h devant le conseil de discipline à la CARSAT de Nancy.**

Nous sollicitons le soutien de tous afin que la procédure de licenciement de Nicolas soit interrompue et qu'il soit réintégré.